

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES ENGRAIS ET TERREAU POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le besoin de produits divers pour l'entretien des espaces verts de la commune ;

Vu la proposition reçue par la SOCODIP ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société SOCODIP (59 rue de Vieux Berquin – BP 58 – 59529 HAZEBROUCK Cedex) un devis relatif à l'achat de produits phytosanitaires, d'engrais et de terreau pour l'entretien des espaces verts, pour un montant de 1.161.11€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 20 février 2026

DEC2026_031



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ